



ZTTZUZZ

MAIRIE



# Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué le 08 avril 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de LIT ET MIXE, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire.

**PRESENTS :** Mme M. J. RUSKONE – M. J. WATIER – M.D. DUFAU -Mme I. LESBATS – M. S. LABAT- -Mme L. LESBATS – Mme I. DUPONT- Mme C. LACOSTE –Mme S. CHAMPILOU- Mme V. DOUET- -Mme C. GUILLET- M. C. VIGNEAU M. T. LAMARQUE- - M. G. VILLENAVE – M. F. PEHAU- M.T. DEVERT- Mme E. TROUILLET  
**Mmes CHAMPILOU et DOUET sont élues secrétaires de séance.**  
**Absent :** M.S. GILBERT donne procuration à M. Jean WATIER  
**Membres en exercice : 19      Présents : 18      Procuration : 1**

## **OBJET : Attribution d'une avance de trésorerie au Camping Municipal pour 2022.**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'afin de permettre au Camping Municipal de fonctionner normalement dans l'attente du versement des premières recettes issues de l'exploitation du service, recettes principalement perçues dans le cadre du second semestre d'exploitation, il convient d'attribuer une avance de trésorerie pour 2022 au Camping Municipal. Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- D'octroyer au profit du Camping Municipal une avance de trésorerie d'un montant de 150.000,00 €.

Les modalités de versement et de remboursement de cette avance de trésorerie sont formalisées dans la convention annexée à la présente décision.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération, et notamment la convention s'y rapportant.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.*

*Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme.*

**Le Maire.** Gérard NAPIAS

